



EXPLORER SES LIMITES

A chacun son objectif !

Ces courses présentent des difficultés propres (dénivelé, terrain accidenté, ...) ; chaque coureur devra trouver en soi-même les ressources nécessaires (qu'il ne soupçonne même pas d'avoir) pour rallier la ligne d'arrivée.

Article 1 : ORGANISATION

Chaque année, **le 3ème week-end de septembre** est réservé à l'événement TTUTTURRU TRAIL.

Il comporte:

2 épreuves « COUREURS » (compétitions donnant lieu à un classement, voir article 2)

3 épreuves « RANDONNÉES » (épreuves non chronométrées à allure libre).

Ces courses sont régies selon le comité départemental FFA des courses hors stade.

Elles démarreront et arriveront au Fronton de Mendive.

Les participants à ces épreuves déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à respecter la charte éthique couvrant l'événement.

Le parcours sera technique et exigeant, la préparation des coureurs devra se faire en conséquence.

Article 2 : PRÉSENTATION DES ÉPREUVES « COURSES & RANDONNÉES »

a) **Le Trail 23 km (Semi marathon d' Hergarai- Hergaraiko ½ maratonia):**

- Distance de 23 km avec 1650m de dénivelée positive.

- Trail avec 4 ravitaillements complets sur le parcours (Etxeberriko borda , Apanize, Musarraï, Xilardoi) et ravitaillement à l'arrivée.

- Matériel obligatoire pour les participants du Trail 23 km : 

- un gobelet réutilisable (baso berri, écocup).
- un téléphone portable chargé et en état de marche en cas de nécessité pour les secours. (n° de Poste de sécurité.)
- une couverture de survie de taille adulte
- Une bande élastique adhésive.

L'organisation conseille à chaque participant d'adapter son équipement aux conditions météorologiques du jour.

- Départ à 9h place du fronton de Mendive.

- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, licenciée ou non, à partir de 20 ans.

- Barrières horaires pour des raisons de sécurité :

Barrière horaire n°1 : APANIZE (km10,8) à 11h30

Arrivée fronton de Mendive (km23) à 14h30

Le classement sera établi sur le classement scratch par sexe (femme et homme).

RÉCOMPENSES: - 3 premières femmes - 3 premiers hommes - Remise des prix à l'issue de la course.

Trophée vallée HERGARAI : 1ère Femme -1er Homme -

- Parcours empruntant à 95 % des sentiers et routes de montagne, situé entre 644 et 1230 m d'altitude, départ et arrivée place du fronton de Mendive.

En cas d'abandon sur la première partie du parcours ou un dépassement de la barrière horaire n°1.

Le /la concurrent(e) pourra continuer sur les parcours de la randonnée et sera mis hors course du 23 km.

- Limitation: 300 participants.

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle communale de Mendive le matin de la course jusqu'à 8h30.

La présentation du matériel obligatoire sera demandée lors du retrait des dossards.

Le dossard devra être visible tout au long de l'épreuve et positionné sur le devant, en dessous de la poitrine.



b) Le Trail 43 km (*Marathon d'Hergarai - Hergaraiko Maratoia*):

- Distance de 43 km avec 3265 m de dénivelée positive.
- Trail avec 9 ravitaillements complets et 2 points d'eau:

Etxeberriko borda - km6
 Apanize - km10
 Mussarai - km12.3 - [Point d'eau](#) : Lekime - km15
 Burdinkurutzeta - km18
 Kayolar - km21.3 - [Point d'eau](#) : Okabe - km27
 Irau - km30
 Gasnategi - km33
 Artxale - km38
 Ravitaillement à l'arrivée.

- Matériel obligatoire pour les participants du Trail 43 km : 

- un gobelet réutilisable (baso berri, écocup).
- une réserve alimentaire (barres énergétiques ou gels de son choix)
- un minimum de 1 l d'eau dans le contenant de son choix (porte bidon, poche à eau etc.) aux départs de chaque ravitaillement.
- une couverture de survie de taille adulte
- une veste coupe-vent et/ou imperméable de taille adulte, permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- un téléphone portable chargé et en état de marche en cas de nécessité pour les secours. (n° de Poste de sécurité.)
- un sifflet. + une casquette ou équivalent.
- Une bande élastique adhésive.

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à tout moment en cas de sollicitation de l'organisation durant la totalité de l'épreuve.

L'organisation conseille à chaque participant d'adapter son équipement aux conditions météorologiques du jour.

- Départ le samedi à 7h30 place du fronton Mendive .
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, licenciée ou non, à partir de 20 ans.
- Parcours empruntant à 95 % des sentiers et routes de montagne, situé entre 644 et 1430 m d'altitude, départ et arrivée place du fronton Mendive .
- Fermetures des portes horaires pour des raisons de sécurité :

Barrière horaire n°1 : APANIZE (km 9,170) à 10h00
 Barrière horaire n°2 : BURDINKURUTXETA (km 17,920) à 12h30
 Barrière horaire n°3 : GASNATEGI (km 33,500) à 15h00
 Barrière horaire n°4 : ARTXALE (km 37,300) à 16h00
 Arrivée fronton de MENDIVE (km 42,700) à 17h00

Le classement sera établi sur le classement scratch par sexe (femme et homme).

RÉCOMPENSES: - 3 premières femmes - 3 premiers hommes - Remise des prix à l'issue de la course.

Trophée vallée HERGARAI : 1ère Femme - 1er Homme

En cas d'abandon sur la première partie du parcours ou un dépassement de la barrière horaire n°1.

Le/la concurrent(e) pourra continuer sur le parcours du 23 km ou sur les parcours de la randonnée et sera mis hors course)

En cas d'annulation ou de modifications sur le marathon, émanant de la part de l'organisation, pour raisons climatiques notamment, tout participant pourra être inscrit d'office sur l'épreuve du semi-marathon (si elle est elle-même maintenue). Dans ce cas, aucun remboursement ne sera réalisé.

- Limitation à 200 participants

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle communale de Mendive le matin de la course jusqu'à 7h00.

La présentation du matériel obligatoire sera demandée lors du retrait des dossards.

Le dossard devra être visible tout au long de l'épreuve et positionné sur le devant, en dessous de la poitrine.

**c) La course enfant : Ttiki TRAIL**

- Compétition de 1 km destinée aux enfants de 6 ans à 12 ans
- Départ à 12h- face à l'école publique de Mendive.
- Baskets obligatoires - inscriptions sur place auprès de Lucie.
- Trophée : 1 ère fille et 1er garçon.

d) Présentation des randonnées :**1/ La randonnée "Ttuturrun gaindi ibilaldia" :**

- Distance 10km avec 990m de dénivelée positive.
- La randonnée pédestre est ouverte à toutes les personnes en bonne santé. L'âge minimum requis est de 10 ans.
- La participation des mineurs reste sous l'entière responsabilité des parents.
- La catégorie "randonneurs" ne donne pas lieu à un classement. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette catégorie ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.
- Départ unique le samedi 19 septembre à partir de 7h à la place du fronton et arrivée à la place du fronton.
 - 1 ravitaillement gourmand à APANIZE (soupe à l'oignon et sandwich).

2/ La randonnée "Arteko ibilaldia" :

- Distance 21 km avec 1300 m de dénivelée positive.
- La randonnée pédestre est ouverte à toutes les personnes en bonne santé. L'âge minimum requis est de 14 ans.
- La participation des mineurs reste sous l'entière responsabilité des parents.
- La catégorie "randonneurs" ne donne pas lieu à un classement. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette catégorie ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.
- Départ unique le samedi 19 septembre à partir de 7h à la place du fronton et arrivée à la place du fronton.
 - 1 ravitaillement gourmand à APANIZE (soupe à l'oignon et sandwich).

3/ La randonnée "Ibilaldi luzea" :

- Distance 32 km avec 1900 m de dénivelée positive.
- La randonnée pédestre est ouverte à toutes les personnes en bonne santé. L'âge minimum requis est de 18 ans.
- La catégorie "randonneurs" ne donne pas lieu à un classement. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette catégorie ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.
- Départ unique le samedi 19 septembre à partir de 7h à la place du fronton et arrivée à la place du fronton.
 - 1 ravitaillement gourmand à APANIZE (soupe à l'oignon et sandwich).
 - 1 ravitaillement à BURDINKURUTXETA

**L'organisation conseille à chaque participant d'adapter son équipement
aux conditions météorologiques du jour et d'avoir un téléphone portable chargé
en état de marche avec n° de Poste de sécurité.**

Nous rappelons que les randonnées sont en autosuffisance sur l'ensemble des parcours
sauf à Apanize et Burdinkurutzeta



Article 3: MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFS :

Les inscriptions se feront uniquement sur internet sur <http://www.pb-organisation.com>

L'inscription comprend :

- le droit de participer à l'épreuve choisie
- les ravitaillements au cours de l'épreuve
- le ravitaillement d'arrivée pour le trail 23km, le Trail 43km.
- des fournitures et prestations diverses (dossards, résultats, chronométrage, secours, etc.)

Attention: épingles non fournies

La randonnée 10 km "Ttuturrun gaindi ibilaldia" : 10 €

La randonnée 21 km "Arteko ibilaldia" : 10 €

La randonnée 32 km "Ibilaldi luzea" : 10 €

Le Trail 23 km Hergaraiko ½ Maratoia : 25€

Le Trail 43 km Hergaraiko maratoia: 50€

La course Kids :gratuit

Restauration après course: adulte :13€ et enfant: 7 € (jusqu'à 10ans) (compris pour les concurrents du 43 km)

Article 4: ASSURANCES

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'AVIVA, conformément à la loi, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

L'organisation ne saurait être engagée en cas d'accident, d'incident, de détériorations, perte ou de vol de matériel tout au long de l'épreuve.

Article 5 : ENGAGEMENT COUREURS

Les participants suivront les instructions qui leur seront données par l'organisation.

La participation à chacune des épreuves implique l'acceptation de ce règlement et de l'éthique de la course :

- **RESPECT DES PERSONNES**

Respect de soi et des autres en ne s'autorisant aucune forme de triche.

Respect des bénévoles et signaleurs qui eux aussi participent pour le plaisir.

Respect de la population locale qui accueille la course.

Respect de l'organisation et de ses partenaires.

Respect du code de la route lors des sections urbaines du parcours.

Respect des consignes des signaleurs lors des traversées de route.

- **RESPECT DE LA NATURE**

Ne jamais rien jeter au sol. Respecter la faune et la flore.

Ne pas couper les sentiers (cela provoque une érosion dommageable du site).

Favoriser le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun pour venir sur le lieu de l'événement.

- **PARTAGE ET SOLIDARITÉ**

Venir prioritairement en aide à toutes personnes en danger ou en difficulté.

- **L'EXPLORATION DE SES LIMITES**

Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Apprendre à se connaître soi-même et développer son autonomie afin d'aller au maximum de son engagement dans le respect de son intégrité physique et morale.



Article 6 : ETIQUETTE

- a) Pour des raisons de sécurité et d'équité sportive, il est interdit aux participants de quitter le chemin balisé par l'organisation. Le balisage est matérialisé par des indications sur les routes, rubanises de couleur et calicots.
- b) Le port du dossard, bien visible sur l'avant, est obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée et accéder aux divers postes de ravitaillement.
- c) Marche ou course avec bâtons autorisées sur les compétitions du Trail 43 km et Trail 23km et sur les parcours de randonnée.
- d) Chiens et animaux de compagnie interdits pour tous les participants, quelle que soit l'épreuve (courses ou randonnées).
- e) Par ailleurs, en votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser, reproduire, exploiter, en totalité ou partie, les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de votre participation aux épreuves et sur lesquelles vous pourriez apparaître, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 7 : DISQUALIFICATION

Toute personne:

- Prise sur le fait de jeter des débris sur le parcours sera immédiatement disqualifiée.
- Prise sur le fait d'insulter ou de menacer des membres de l'organisation sera immédiatement disqualifiée.
- Prise sur le fait de ne pas suivre le chemin balisé sera disqualifiée.
- Refusant le contrôle du sac de course sera disqualifiée.
- Refusant de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve sera disqualifiée.
- Refusant se soumettre au contrôle anti-dopage sera disqualifiée.
- Utilisant un moyen de transport sera disqualifiée.
- S'abstenant de porter assistance à un concurrent en danger sera disqualifiée.
- Ayant acquis un dossard en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée (article 12)

Article 8 : ABANDON ET RAPATRIMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. [**assistance organisation : 06.22.98.67.45**]

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste. L'organisation s'engage à rapatrier les coureurs qui abandonnent uniquement sur des points de ravitaillement définis et en fonction des heures de passage du véhicule prévu à cet effet.

Article 9 : MODIFICATIONS DU PARCOURS & ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, barrières horaires et les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...)

le départ peut être reporté ou la course annulée pour des raisons de sécurité (cf article 2.b).

L'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Article 10 : REMBOURSEMENT

Le/ la concurrent(e) peut au moment de son inscription souscrire à la **garantie annulation de P.B.Organisation** moyennant un coût supplémentaire.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement total des frais engagés pour les raisons médicales ou professionnelles. Toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical justifiant l'incapacité de participer, ou de tout autre document faisant foi (décès dans la famille, accident...) ou d'une attestation officielle de l'employeur stipulant qu'il n'est plus possible de participer à l'évènement (refus de congés, changement de planning de travail...) et devra être adressée au plus tard 10 jours après l'évènement.

Article 11: ÉCHANGE DE DOSSARD (système officiel via P.B.Organisation)

Lorsqu'une épreuve est complète, une liste d'attente sera mise en place. Toute personne inscrite ne pouvant plus participer à cette épreuve pour diverses raisons peut échanger son dossard officiellement. Elle devra directement contacter P.B.Organisation soit par courrier : 73 Rue Gambetta, 64500 Saint-Jean-de-Luz ou par mail : contact@pb-organisation.com

Les demandes d'échange de dossard seront possibles jusqu'au mercredi 19 août 2026 à 18h00.

Fin des inscriptions le vendredi 04 septembre 2026



Article 12 : CESSION DE DOSSARDS (hors système officiel via l'organisation) – règlement FFA

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne ayant acquis un dossard en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 13 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Secours :

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes seront en liaison radio ou téléphonique avec une équipe médicale de régulation présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course situé à Mendive. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou à l'organisme conventionné.

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours ou à un signaleur
- en appelant le PC Secours (06.87.67.06.51) - Directeur course: (06.70.87.26.33) **(à utiliser UNIQUEMENT en cas d'urgence)**
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement, à la course et au milieu montagnard, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de votre tenue vestimentaire, adaptée aux conditions météorologiques de la journée, ainsi de ce que vous aurez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve ;
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger ;
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») :

Composer le 15 depuis la France ou le 112 depuis la France et l'Espagne.

Abandon :

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et **IMPÉRATIVEMENT** remettre leur dossard au PC course à l'arrivée (afin d'éviter des recherches inutiles)

Fin des inscriptions le vendredi 04 septembre 2026

CES PARCOURS SONT ORGANISÉS PAR L'ASSOCIATION TTUTTURRU TRAIL

Email : contact.ttutturutrail@gmail.com

Site : www.ttutturutrails.com



TTUTTURRU Trail, son histoire ...

Suite à la réflexion des habitants de la vallée d'Hergarai pour la création d'un événement culturel et sportif, le temps d'un week-end. L'idée d'un parcours trail et de randonnées nous paraissaient totalement évident.

C'est ainsi qu'en 2009, le premier parcours trail a vu le jour, un 23 km !

Avec comme objectif de faire passer par le point culminant de la vallée et endroit haut combien symbolique : le pic de Behorleguy.

De cette première édition le TTUTTURRU trail était né !

Les années passèrent et l'organisation fit évoluer son format en passant d'un 23 à un 32km pour finir depuis quelques années à deux courses: un semi marathon et un marathon. Et oui, un bon 43 km avec 3269D+, comme on les aime ...

D'ailleurs ce dernier, est le seul marathon des environs au-dessus des 5h au temps scratch.

Avec toujours la même motivation, l'organisation souhaite faire découvrir une gamme de randonnées non chronométrées adaptées à tous niveaux et envies, alliant découverte, terroir, convivialité.

Mais avant tout, le TTUTTURRU trail est un événement à taille humaine réunissant les bénévoles, et les différents acteurs de la montagne fiers de vous accueillir dans leur beau pays